



Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean Sea (REMPEC)

France



Information sur le pays

Capitale	Paris
Langues	Français
Ports principaux	Marseille, Bastia
Ports additionnels	Ajaccio, Bonifacio, Calvi, Toulon, Sète, Port-la-Nouvelle, Port-Vendres, Hyères, Nice, Porto...
Littoral (km)	1703.0
Production offshore	<input checked="" type="checkbox"/>

Liste de contact

Afin d'accéder à toutes les coordonnées des représentants du gouvernement, les Correspondants sont invités à se connecter sur le site Web avec leurs identifiants

Conventions

Approuvé

Convention régionale

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
Barcelona Convention	11/03/1978	<input checked="" type="checkbox"/> Décret no 78-1000 du 29/09/1978
Emergency Protocol, 1976	11/03/1978	<input checked="" type="checkbox"/> Décret no 78-1000 du 29/09/1978
Prevention and emergency protocol, 2002	02/07/2003	<input checked="" type="checkbox"/> Décret no 2004-905 du 26/08/2004

Convention internationale

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
OPRC, 1990	06/11/1992	<input checked="" type="checkbox"/> Décret 96-663 du 22/07/1996
OPRC-HNS Protocol, 2000	24/04/2007	
CLC 1992	30/05/1996	
FUND 1992	30/05/1996	
Bunker Convention, 2001	19/01/2011	<input checked="" type="checkbox"/>
LLMC Protocol 96	01/12/1986	<input checked="" type="checkbox"/>
Wreck Removal Convention, 2007	04/02/2016	
LLMC 1976		
SALVAGE 1989		
INTERVENTION Protocol 1973		
INTERVENTION 1969		
FUND Protocol 2003		

Désapprouvé

Convention internationale

[1996 HNS Convention](#)

[Offshore Protocol](#)

[SCP CEG](#)

National & système régional - National & plan régional

Plan d'urgence national

Approuvé	En projet	En préparation	Aucune information	Assisté par le REMPEC	Date
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	01/05/2016

Type de test

Exercices majeurs ANED POLMAR (RAMOGEPOL, LION POL...)

Fréquence de test

Tous les ans (POLMAR-Mer)

Tous les 3 ans (par département pour POLMAR-Terre)

Législation nationale pertinente adoptant le plan

Législation en vigueur :

- instruction POLMAR du 4 mars 2002

(www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=26781)

- instruction POLMAR du 11 janvier 2006

(www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000635001)

- instruction ORSEC maritime du 28 mai 2009 (www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/instruction_2009-05-28_-_orsec_general_maritime_-_zonale_-_departemental_face_aux_evenements_maritimes_cle71c98d-1.pdf)

Le plan de maintenance

Sur la façade Méditerranée, la lutte antipollution s'appuie sur :

- le dispositif ORSEC maritime Méditerranée (https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/uploads/mediterranee/pages/consultation-public/orsec/plan-orsec-maritime-mediterranee_-version-mai-2016.pdf)

- les volets POLMAR-Terre des dispositifs ORSEC départementaux.

Mise en oeuvre du plan

Préfecture maritime de la Méditerranée et les préfetures de départements

Accords sous-régionaux

National & système régional - stratégie de lutte

Contrôle et évaluation

Image satellite	<input checked="" type="checkbox"/> Images fournies par l'AESM (Agence Européenne pour la Sécurité Maritime) = EMSA (European Maritime Safety Agency)
Surveillance aérienne	<input checked="" type="checkbox"/> - Douane française - Marine nationale
Surveillance navale	<input checked="" type="checkbox"/> CROSS MED La Garde et CROSS d'Aspretto pour la Corse
Modèles de prédiction	<input checked="" type="checkbox"/> Dérive des nappes fournies par Météo France via MOTHY (Modèle Océanique de Transport d'HYdrocarbures)

Lutte en mer

Utilisation de dispersant	<input checked="" type="checkbox"/> Cf. chapitre 443.3 du dispositif ORSEC maritime Méditerranée de 2016 (www.premar-mediterranee.gouv.fr/uploads/mediterranee/pages/consultation-public/orsec/plan-orsec-maritime-mediterranee_-_version-mai-2016.pdf)
Surveillance aérienne	<input checked="" type="checkbox"/> - Douane française - Marine nationale
Législation connexe	
Délimitation des zones d'utilisation des dispersants	<input checked="" type="checkbox"/> Carte disponible au COM (Centre des Opérations Maritimes), établie en fonction de la profondeur, de la distance à la côte et de la quantité de dispersants déversée. Cartographie appréciée par les experts en fonction de la sensibilité écologique du milieu considéré. 3 zones géographiques ont été définies pour déterminer les zones où les dispersants peuvent être utilisés. Limites déterminées pour 3 scénarii types (10, 100 et 1000 tonnes à traiter). En fonction des conditions particulières sur zone (vents, courants, état de la mer) ces règles générales peuvent être adaptées sous la responsabilité de l'autorité compétente. Étude réalisée par le Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux).
Identification de l'autorité en charge de l'autorisation	Préfecture Maritime de la Méditerranée, après conseil du Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux) et du CEPPOL (Centre d'Expertises Pratiques de Lutte Antipollution) pour les aspects scientifiques et techniques.

Procédures de test des dispersants	<input checked="" type="checkbox"/> Des tests sont effectués par le Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux) en soumettant les produits soumis à différents types de tests (efficacité, toxicité et biodégradabilité) réalisés selon les protocoles dérivés des normes NF T 90-345, NF T 90-349, NF T 90-346. Les seuils de validation ont été définis selon la procédure Cedre en vigueur depuis le 1er janvier 1988.
Liste des produits approuvés	<input checked="" type="checkbox"/> Le Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux) maintient une liste à jour disponible sur son site : www.cedre.fr/content/download/3070/file/10-2020-internet_dispersants_mer.pdf
Liste des laboratoires compétents autorisés	<input checked="" type="checkbox"/> Laboratoires compétents pour l'analyse des polluants : le laboratoire du Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux) et le LASEM (Laboratoire d'Analyse, de Surveillance et d'Expertise de la Marine) de Toulon.
Confinement et récupération	<input checked="" type="checkbox"/> Barrages flottants et récupérateurs, équipements et produits de lutte en mer de la Marine nationale stockés pour la Méditerranée au service antipollution de la base navale de Toulon.
Brûlage (In situ burning)	Interdit dans les eaux sous juridiction française.

Protection et nettoyage du littoral

Protection du littoral	<input checked="" type="checkbox"/> Cf. volets POLMAR-Terre des dispositifs ORSEC départementaux littoraux. Équipements de lutte antipollution : www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/liste-des-stocks-r276.html disponibles dans les stocks POLMAR-Terre : www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/centres-de-stockages-r277.html
-------------------------------	---

Nettoyage du littoral	<p><input checked="" type="checkbox"/> Cf. volets POLMAR-Terre des dispositifs ORSEC départementaux littoraux.</p> <p>Équipements de lutte antipollution : www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/liste-des-stocks-r276.html</p> <p>disponibles dans les stocks POLMAR-Terre : www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/centres-de-stockages-r277.html</p>
------------------------------	--

La communication

Activités d'exploitation	
Relation gouvernement / industrie	<p><input checked="" type="checkbox"/> - Cf. les services déconcentrés du Ministère de la transition écologique : les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)</p>
Relation publique	<p><input checked="" type="checkbox"/> Cf. dispositif ORSEC maritime Méditerranée, se reporter au sous-chapitre 226 "Communication de crise".</p>
Relation avec les médias	<p><input checked="" type="checkbox"/> Cf. dispositif ORSEC maritime Méditerranée, se reporter au sous-chapitre 226 "Communication de crise"</p>

Gestion des déchets

Politique nationale concernant les déchets d'hydrocarbures	<p><input checked="" type="checkbox"/> Cf. chaque volet POLMAR-Terre des dispositifs ORSEC départementaux répertorie des sites potentiels de stockage et des filières de traitement des déchets pétroliers.</p>
Traitement / Installations de dépôt / Solutions	<p><input checked="" type="checkbox"/> Différents types d'installations existent sur le territoire : centre d'enfouissement , traitement biologique, usine d'incinération pour déchets dangereux, cimenteries, raffineries.</p>

Experts

Intégration d'experts internationaux dans l'organe de coordination

Volet maritime : les experts extérieurs à l'État ne font pas partie de l'EGC (Équipe de Gestion de Crise). Ils n'ont pas accès au centre protégé de traitement de crise (cf. [dispositif ORSEC maritime Méditerranée](#), sous-chapitre 224 : "Mise en oeuvre du comité d'experts de l'EGC").

Volet terrestre : cf. [ORSEC départementale et zonale. Disposition spécifique POLMAR-Terre. Guide tome S.2, juin 2015](#). Chapitre : Structure et fonctionnement du COD. Extrait : "Les experts étrangers : des experts accrédités par l'Union européenne, dans le cadre de la Task Force, peuvent être admis aux réunions de l'État-major de lutte, pour apporter expérience et conseils".

Demandes d'indemnisation

Base juridique des demandes d'indemnisation au niveau national

"Instruction du Premier ministre du 5 mars 2018 relative à l'engagement et au financement des mesures de protection ou de lutte contre les pollutions marines (financement POLMAR de crise)" : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/03/cir_43155.pdf

Réclamations inclus dans le plan d'urgence**Structure nationale chargée des demandes d'indemnisation**

En premier lieu, il est recommandé aux autorités de contacter le pollueur lorsqu'il est connu et ses assureurs afin de négocier à l'amiable les modalités de la mobilisation des moyens privés d'intervention à leurs frais. Le financement POLMAR de crise permet ensuite, pour les frais non pris en charge par les assureurs, de répondre rapidement à une situation d'exception résultant d'une pollution marine accidentelle ou délibérée et présentant une menace pour l'environnement et pour les activités littorales et maritimes.

Pour les dépenses ne relevant pas du financement POLMAR de crise, les dossiers de préjudice de l'État seront traités par les DAJ (Direction des Affaires Juridiques) des ministères concernés.

Gestion des volontaires

Gestion des volontaires prise en compte dans le plan

Pendant les opérations de lutte à terre, que ce soit en phase d'urgence, en phase d'accompagnement ou en phase post-accidentelle, tous les particuliers sont à priori soumis à l'interdiction générale d'accès au public du littoral pollué.

Dans un deuxième temps, l'autorité commandant les opérations autorisera (ou non) de façon formelle des intervenants sélectionnés, en dérogation à l'interdiction générale.

Ne sont alors acceptés que les bénévoles encadrés par une (des) association(s) ou par la (les) réserve(s) communale(s) de sécurité civile.

Texte extrait du guide : [ORSEC départementale et zonale. Disposition spécifique POLMAR-Terre. Guide tome S.2, juin 2015.](#)

Protection de la faune

Mesures de protection de la faune (espèces protégées et autre faune marine)

Cf. les volets POLMAR-Terre des dispositifs ORSEC départementaux littoraux.

Expertise

Préparation

Centres d'experts et de formation

Cartographie de sensibilité	<input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbure <input type="checkbox"/> Produits chimiques	<p>- Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux)</p> <p>- Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)</p> <p>- DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)</p> <p>Cf. les atlas de sensibilité du littoral dans les volets POLMAR-Terre des dispositifs ORSEC départementaux</p>
Evaluation du risque	<input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbure <input checked="" type="checkbox"/> Produits chimiques	<p>Cf. dans le dispositif ORSEC maritime Méditerranée (chapitre A20 : Identification des risques et de la dangerosité)</p>
La planification d'urgence	<input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbure <input checked="" type="checkbox"/> Produits chimiques	<p>- Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux)</p> <p>- CEPPOL (Centre d'Expertises Pratiques de Lutte Antipollution)</p> <p>- PNE (Pôle National d'Expertise)</p>
Formation du personnel	<input checked="" type="checkbox"/> Hydrocarbure <input checked="" type="checkbox"/> Produits chimiques	<p>- Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux)</p> <p>- Ceppol (Centre d'Expertises Pratiques de Lutte Antipollution)</p> <p>- PNE (Pôle National d'Expertise)</p>

Lutte

Centres d'experts et de formation

Lutte contre l'incendie	<input checked="" type="checkbox"/> Selon l' instruction du Premier ministre du 4 mai 2020 relative à la mise en œuvre de la capacité nationale de renfort pour les interventions à bord des navires, peuvent intervenir : - le BMPM (Bataillon des Marins Pompiers de Marseille) - la Capinav (CAPacité nationale de renfort pour les Interventions à bord des NAVires)
Lutte contre les marées noires en mer	<input checked="" type="checkbox"/> - CEPPOL (Centre d'Expertises Pratiques de Lutte Antipollution) - Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux)
Lutte contre les hydrocarbures sur la côte	<input checked="" type="checkbox"/> - Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux) - PNE (Pôle National d'Expertise)
Lutte contre les déversements / rejets de SNPD	<input checked="" type="checkbox"/> - CEPPOL (Centre d'Expertises Pratiques de Lutte Antipollution) - Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux) - BMPM (Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille)
Récupération des paquets perdus de SNPD	<input checked="" type="checkbox"/> - CEPPOL (Centre d'Expertises Pratiques de Lutte Antipollution) - Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux) - BMPM (Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille)
Surveillance aérienne	<input checked="" type="checkbox"/> - Douane française - Marine nationale
Images satellite	<input checked="" type="checkbox"/> CleanSeaNet de l'AESM (Agence européenne de sécurité maritime) = EMSA (European Maritime Safety Agency)
Gestion globale des urgences	
Décontamination du littoral	<input checked="" type="checkbox"/> - Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux) - PNE (Pôle National d'Expertise)

Centres d'experts et de formation

Modélisation et prévision	<input checked="" type="checkbox"/> - Météo-France - Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux)
Impact - La faune et les oiseaux	<input checked="" type="checkbox"/> Cf. associations de la protection de la faune
Impact - La Pêche / La pisciculture	<input checked="" type="checkbox"/> - Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) - Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux)
Restauration du site de l'accident (hydrocarbure)	<input checked="" type="checkbox"/> - Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux)
Restauration du site de l'accident (produits chimiques)	<input checked="" type="checkbox"/> - Cedre (Conseil et expertise en pollutions accidentelles des eaux)

Expertise et services

Nom de la compagnie	FOST
Adresse (numéro, rue, ville)	GIE FOST Z.I. de l'Anjoly 94 Boulevard de l'Europe 13127 Vitrolles
Téléphone (24 h/24)	+33 (0)4 42 09 15 49 (URGENCES)
Mobile	
Téléfax	
E-mail	contact@fost.fr
Plus de détails	Le FOST intervient pour Total et pour des tiers. Interventions 24h/24 (en Méditerranée en moins de 24h)
Nom de la compagnie	LES ABEILLES
Adresse (numéro, rue, ville)	Chaussée Lamandé, BP 1351, 76065 Le Havre cedex - France
Téléphone (24 h/24)	+33 2 35 19 77 85
Mobile	
Téléfax	+33 2 35 41 78 98
E-mail	
Plus de détails	DISPOSITIONS OPERATIONNELLES LA DEMANDE DE SERVICES DEVRA ÊTRE FAITE À : Service des sauvetages (voir coordonnées ci-dessus) MOYEN DE COMMUNICATION SOUHAITÉ : Téléphone / Fax LANGUES DE TRAVAIL : Français, Anglais SERVICE 24 HEURES SUR 24: Oui INTERVENTION (EN MÉDITERRANÉE) EN MOINS DE : 12 hrs ZONES DU BASSIN MÉDITERRANÉEN OÙ VOTRE SOCIÉTÉ PEUT OFFRIR SES SERVICES : CONDITIONS SOUS LESQUELLES LES SERVICES PEUVENT ÊTRE FOURNIS : LLOYD's Open Form TOWHIRE (BIMCO) TOWCON
Nom de la compagnie	GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE-FOS
Adresse (numéro, rue, ville)	23, Place de la Joliette BP 1965 13226 Marseille cedex 02 - France
Téléphone (24 h/24)	+33 4 91 39 40 00 / 4 91 39 44 44

Mobile	
Téléfax	+33 4 91 39 40 44 / 4 91 39 40 38
E-mail	
Plus de détails	DISPOSITIONS OPERATIONNELLES LA DEMANDE DE SERVICES DEVRA ÊTRE FAITE À : M. Joel Zattara - Chef du Service Sécurité Environnement Manutention Auxiliaires du Navire MOYEN DE COMMUNICATION SOUHAITÉ : Telex / Fax LANGUES DE TRAVAIL : Français SERVICE 24 HEURES SUR 24: Oui INTERVENTION (EN MÉDITERRANÉE) EN MOINS DE : 24 hrs ZONES DU BASSIN MÉDITERRANÉEN OÙ VOTRE SOCIÉTÉ PEUT OFFRIR SES SERVICES : France, Espagne, Italie, Grèce, Pays di Maghreb. CONDITIONS SOUS LESQUELLES LES SERVICES PEUVENT ÊTRE FOURNIS : La requête d'assistance internationale sera considérée sur demande et une convention fixant toutes les conditions sera signée.
Nom de la compagnie	SEACOR FISH
Adresse (numéro, rue, ville)	23 Rue Notre-Dame des Victoires 75002 Paris France
Téléphone (24 h/24)	+33 1 53 40 21 00
Mobile	
Téléfax	33 1 53 40 21 23
E-mail	BOA@paris.ckor.com
Plus de détails	DISPOSITIONS OPERATIONNELLES LA DEMANDE DE SERVICES DEVRA ÊTRE FAITE À : John Gellert; Jean-Pierre Pruleau LANGUES DE TRAVAIL : Français, Anglais SERVICE 24 HEURES SUR 24: Non INTERVENTION (EN MÉDITERRANÉE) EN MOINS DE : 24 hrs ZONES DU BASSIN MÉDITERRANÉEN : Zones côtières, entre les frontières espagnoles et italiennes
Nom de la compagnie	STOLT COMEX SEAWAY
Adresse (numéro, rue, ville)	467, Chemin du Littoral BP 69 13321 Marseille cedex 16 France
Téléphone (24 h/24)	+33 4 91 09 68 09 / 4 91 09 68 15
Mobile	
Téléfax	+33 4 91 09 68 00
E-mail	ve.c@stoltcomexseaway.com
Plus de détails	DISPOSITIONS OPERATIONNELLES LA DEMANDE DE SERVICES DEVRA ÊTRE FAITE À : Direction Générale (Mr. Vincent Chirié, Directeur des opérations) MOYEN DE COMMUNICATION SOUHAITÉ : Fax LANGUES DE TRAVAIL : Français, Anglais SERVICE 24 HEURES SUR 24: Oui
Nom de la compagnie	SYCOPOL
Adresse (numéro, rue, ville)	Avenue des Pierrelets 45380 Chaingy France
Téléphone (24 h/24)	+33 2 38 43 44 97
Mobile	
Téléfax	+33 2 38 43 95 47
E-mail	
Plus de détails	DISPOSITIONS OPERATIONNELLES MOYEN DE COMMUNICATION SOUHAITÉ : Fax ou, en cas d'urgence, Téléphone (au +33 8 36 61 61 36 suivi du code 166547 et laisser un message) LANGUES DE TRAVAIL : Français, Anglais SERVICE 24 HEURES SUR 24: Oui INTERVENTION (EN MÉDITERRANÉE) EN MOINS DE : 48 hrs ZONES DU BASSIN MÉDITERRANÉEN : Partout en Méditerranée CONDITIONS SOUS LESQUELLES LES SERVICES PEUVENT ÊTRE FOURNIS : Contrat pour service ou équipements à négocier.
Nom de la compagnie	Ceppol (Marine nationale)

Adresse (numéro, rue, ville)	Base navale de BREST
Téléphone (24 h/24)	
Mobile	
Téléfax	
E-mail	
Plus de détails	

La lutte contre les pollutions en mer est une mission confiée au ministère de la défense par instruction du premier ministre ; par essence, cette responsabilité incombe principalement à la marine nationale. La conduite de la lutte entre dans les attributions du commandant de zone maritime telles que précisées par le code de la défense.

Pour accomplir cette mission, la marine a désigné une autorité de domaine particulier, l'amiral commandant en chef pour la zone maritime atlantique (également préfet maritime pour l'Atlantique), et s'est dotée d'un organisme d'expertise, le CEPPOL (Centre d'Expertises Pratiques de Lutte Antipollution) :

www.defense.gouv.fr/marine/enjeux/environnement/sauvegarde-maritime/ceppol/ceppol

Accords transfrontaliers

Fournisseur

À qui la demande doit être adressée

Nom complet de l'institution	Secrétariat général de la mer
Département ou position	
Adresse (numéro, rue, ville)	16 boulevard Raspail 75007
Téléphone (24 h/24)	+33 (1) 42 75 66 50
Téléfax	+33 (1) 42 75 66 78
Heures d'ouverture	
E-mail	sgmer@pm.gouv.fr

Frontière

À qui la demande doit être adressée

Conditions financières pour les services d'expert	Tous frais logistiques pris en charge par requérant
Restrictions (visa, etc.) concernant les voyages vers n'importe quel pays méditerranéen? Si oui, veuillez indiquer quels pays	
Conditions financières et autres (transport, etc.) pour mettre l'équipement ou le produit à la disposition d'une partie requérante	Frais logistiques pris en charge par requérant
Emplacement de l'équipement et des produits et port ou aéroport le plus proche (ville / port, ville / aéroport)	Matériel de lutte en mer à Toulon, port militaire Aéroport le plus proche Marseille

Formation et suivi

Réunion des correspondants du REMPEC

Année	Représentant	Ministère/département/division
2000	M. Daniel Silvestre, Chargé de Mission	Secrétariat Général de la Mer, Service du Premier Ministre
2000	M. Xavier La Roche, Commissaire Général de la Marine	Adjoint au préfet maritime de la Méditerranée, Préfecture Maritime
2000	M. Xavier Guerin, Chargé de mission "Conventions Internationales"	Ministère de l'Environnement
2000	M. Eric Calonne, Crisis Management Committee Permanent Secretary	TOTAL Trading Shipping Division Safety and Maritime Environment Department
2003	M. Michel Weizmann, Chargé de mission auprès du Directeur, Direction du Transport Maritime de Ports au Littoral	Ministère de l'Equipeement des Transports du Logement et de la Mer
2003	M. Xavier Guerin, Chargé de mission "Conventions Internationales"	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
2003	M. Oliver Claude Mornet, Chef de la Division des Affaires Internationales	Ministère de l' Equipement Secrétariat d'Etat aux Transports et de la mer
2003	M. Jean-Bernard Erhardt, Chef de la Division Action de l'Etat en Mer	Préfecture Maritime de la Méditerranée
2003	M. Eric Calonne, General Manager Environment and Safety	Trading and Shipping Division -TOTALFINAELF
2003	M. François Parthiot, Délégué pour la Méditerranée	Cedre c/o IFREMER
2005	M. Daniel Silvestre, Chargé de Mission/Administrateur Civil	Secrétariat Général de la Mer
2005	Mme. Caroline Demartini, Chargée de Mission « Conventions Internationales »	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
2005	M. François Pierre Parthiot, Délégué pour la Méditerranée	Cedre c/o IFREMER
2005	M. Clement Lavigne	TOTAL Lutte Antipollution & Environnement
2007	Mme. Marie-Sophie Dufau-Richet, Chargée de mission	Secrétariat Général de la Mer
2007	M. Alain Verdeaux, Adjoint au préfet maritime de la Méditerranée	PREMAR Méditerranée
2007	M. Michel Girin, Directeur	Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles des Eaux (Cedre)
2007	M. Dirk Martens, Manager, Environment and Pollution Response	Total -Trading and Shipping
2009	Mme. Marie-Sophie Dufau-Richet, Chargé de mission	Secrétariat Général de la Mer
2009	Mme. Carine Jacon, Préfecture Maritime Méditerranée Pôle gestion des Risques Bureau sécurité maritime	Préfecture maritime de la Méditerranée
2009	M. Michel Girin, Conseiller/Advisor	Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles des Eaux (Cedre)
2011	Mme Marie-Sophie Dufau-Richet, Chargée de mission	Secrétariat Général de la Mer

Année	Représentant	Ministère/département/division
2011	Commissaire de la Marine Adrien Proal, Chef du bureau « sécurité maritime »	Préfecture maritime de la Méditerranée
2011	M Gilbert Le Lann, Directeur	Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles des Eaux (Cedre)
2015	???????	Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles des Eaux (Cedre)
2017	Stéphane Doll, Directeur	Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles des Eaux (Cedre)
2019	Ms Elayis BANDINI, Chargée de mission	Secrétariat Général de la Mer
2019	Ms Océane RIGNAULT, Chargée de mission Environnement	Direction des Affaires maritimes, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
2019	Mr Vincent DENAMUR	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Ministère délégué aux transports
2019	Mr Rouchdy Kbaier Inspecteur général,	Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
2019	Ms Laurence ROUÏL	Direction des Risques Chroniques, Institut National de l'Environnement Industriel et des RISques
2019	Ms Mathilde KRAFT, Head of West MoPoCo Project,	Secrétariat Général de la Mer

Activités régionale

Date	Nom de l'activité	Nom du participant du pays
05/2009	Atelier de travail régional Gouvernements-Industrie sur la coopération, la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en Méditerranée, Marseille, France , 11-12 mai 2009	Mme Marie-Sophie Dufau-Richet, M. François Parthiot, France
03/2000	MEDEXPOL 99/2 - Formation régionale sur les nouvelles techniques de nettoyage du littoral en cas de pollution (hydrocarbures et produits chimiques) - Brest, France 21-25 mars 2000	Mme. Agnès Long, France
11/2000	MEDEXPOL 2000 : Séminaire régional pour administrateurs du gouvernement et cadres supérieurs (sur la prévention et l'intervention contre la pollution marine accidentelle), Naples - Italie, 6-10 novembre 2000	M. Christian Corre, France
12/2001	MEDEXPOL 2001 – Formation régionale sur la prévention, la préparation à la lutte et lutte contre les accidents impliquant des substances dangereuses à l'interface navire/littoral - Genoa, Italie, 10-14 décembre 2001	M. Christian Corre, France
10/2002	MEDIPOL 2002 - Séminaire Régional sur la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques pour les administrateurs gouvernementaux et les cadres supérieurs	Ms. Emilie Dorgeville, REMPEC (presented France)

Date	Nom de l'activité	Nom du participant du pays
10/2003	MEDIPOLE 2003 – Atelier Européen sur l'Imagerie Satellitale et les Déversements Illicites d'Hydrocarbures en Europe et en Méditerranée, et visites du FOST (Fast Oil Spill Team) à Rognac / Marseille - Toulon, France 2-4 octobre 2003	M. Jean-Paul Castanier, France
12/2004	MEDEXPOL 2005 – Séminaire régional sur l'utilisation de la télédétection pour le contrôle de la pollution par les hydrocarbures - 07-08 décembre 2004	Toutes les parties contractantes ont participé
10/2005	MEDEXPOL 2005 – Séminaire régional sur l'utilisation de la télédétection pour le contrôle de la pollution par les hydrocarbures - 17-20 octobre 2005	M. Jean-Christophe Burvingt, France
11/2007	MEDEXPOL 2007 - Séminaire régional sur les rejets illicites des navires et la poursuite des contrevenants - Marseille, France, 27 -30 octobre 2007	Mme. Marie-Sophie Dufau-Richet, France
11/2011	MEDEXPOL 2011 - Atelier régional sur l'évaluation du risque de déversement d'hydrocarbures en mer Méditerranée, Barcelone - Espagne, 29 novembre-1 décembre 2011	Mme. Marie-Sophie Dufau-Richet, France
12/2013	MEDEXPOL 2013 - Atelier sur la capacité régionale de lutte et la coopération contre les déversements majeurs d'hydrocarbures en mer méditerranée, Athènes -Grèce, 10-12 décembre 2013	Mr Lionel-Philippe Perrette, France
12/2016	MEDEXPOL 2016 - Atelier régional sur les accords de coopération dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine en cas de déversements d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD), St. Julian's - Malte, 14-15 décembre 2016	Mme Louise Soulard, France
06/2018	MEDEXPOL 2018 - Atelier régional sur l'intervention en cas d'incidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD), Malte, 20-21 June 2018	Ms Elayis Oriane Bandini, France
10/2020	Webinaire MEDEXPOL 2020 - Renforcement de la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses en Méditerranée, 27-28 octobre 2020	

Activités nationales

Date	Nom de l'activité
06/2008	Exercice Antipollution - " Mediterramep 2008 ", Tarragona, juin 2008
09/2007	Exercice Antipollution - NURRA - Porto Torres, Italy 16-18 September 2007
05/2006	Exercice POLLUX 2006, France, 16-18 May 2006
06/2005	Exercice under RAMOGEPOL , juin 2005
05/2004	Exercice Antipollution RAMOGEPOL, Genoa, 2004
05/2004	Exercice international de sauvetage et de lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures - Palma de Majorca, mai 2004.

Date	Nom de l'activité
01/2001	Exercice Antipollution RAMOGEPOL Genoa, 2001
05/2009	Exercice POLMAR-Med "EURONYME 2009", baie de La Ciotat - France, 27-28 mai 2009
01/2010	Exercice RAMOGEPOL 2010, Monaco, 15 janvier 2010
10/2011	Exercice RAMOGEPOL HAVEN 2011, Gênes - Italie, 24 octobre 2011
10/2013	Exercice RAMOGEPOL 2013, Corse - France, 9-10 octobre 2013
09/2014	Exercice RAMOGEPOL 2014, Ile d'Elbe - Italie, 16-17 septembre 2014
11/2015	Exercice RAMOGEPOL 2015, mer de Ligurie - Italie, 9-10 novembre 2015
04/2016	Exercice RAMOGEPOL 2016, Monaco, 27 avril 2016
10/2017	Exercice RAMOGEPOL 2017, Hyères - France, 4 octobre 2017
09/2018	Exercice RAMOGEPOL "in situ" 2018, Bouches de Bonifacio - Italie, 12-13 septembre 2018
05/2019	Exercice RAMOGEPOL 2019, Alpes-Maritimes - France, 28 mai 2019
09/2020	Exercice RAMOGEPOL SANREMO 2020, Corse - France, 17 septembre 2020

Prévention

Conventions internationales de prévention

Approuvé

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
LC 1972		
LC Protocol 1996		
AFS 2001		
SOLAS 74		
SOLAS Protocol 78		
SOLAS Protocol 88		<input checked="" type="checkbox"/>
Load Line 1966		
Load Line Protocol 1988		
TONNAGE 69		
COLREG 72		
STCW 78		
UNCLOS	11/04/1996	
BMW 2004	24/09/2008	
MARPOL Annex I & Annex II	05/08/1981	
MARPOL Annex III		
MARPOL Annex IV		
MARPOL Annex V		
MARPOL Annex VI		

Désapprouvé

Instrument juridique	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
SCP B&H-CRO	

Sanctions pour violations

L'Administration dispose des lois nationales nécessaires pour garantir l'application de sanctions d'une sévérité adéquate afin de décourager la violation des instruments internationaux auxquels l'État est partie prenante.

Si oui, comment les violations sont-elles suivies et quelles sont les sanctions (par exemple, le type d'amendes) imposées?

Inspections des navires

Inspections périodiques de ses propres navires

L'Administration a les lois nationales nécessaires en vigueur pour prévoir des inspections et des détentions de navires afin d'assurer le respect des normes internationales de sécurité maritime et de prévention de la pollution, auxquelles l'État est partie prenante

Si oui, combien de navires sont inspectés chaque année et combien d'entre eux ont abouti à la détention du navire?

Nombre de navires détenus par le contrôle par l'État du port au cours des 3 dernières années

Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de la Méditerranée

Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de Paris

Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de Tokyo

Nombre de navires détenus sous le Service des garde-côtes des États-Unis (USCG)

Inspections du contrôle par l'État du port

Des inspections de contrôle par l'État du port sont effectuées dans vos ports

Si oui, combien d'inspections de la CFP sont effectuées chaque année?

Délégation de pouvoirs aux organisations reconnues (Bureaux régionaux)

L'Administration a les lois nationales nécessaires, y compris les accords nécessaires, en vigueur pour déléguer le pouvoir aux Bureaux régionaux

Quelles procédures sont en place pour surveiller le travail des bureaux régionaux?

Fournir une liste des bureaux régionaux auxquels la délégation de pouvoirs est accordée par le biais d'un tel accord.

Enquêtes sur les accidents

L'Administration dispose des lois nationales nécessaires pour mener les enquêtes requises sur les accidents

Nombre d'échouements signalés au cours des 3 dernières années

Nombre de collisions signalées au cours des 3 dernières années

Nombre d'accidents signalés ayant entraîné des incidents de pollution au cours des 3 dernières années

Mise en oeuvre de MARPOL

Infractions à MARPOL

L'administration dispose des lois nationales nécessaires pour garantir l'application de sanctions suffisamment sévères en cas d'infraction à MARPOL

Si oui, comment les infractions sont-elles suivies et quelles sont les sanctions imposées?

Installation de réception portuaires

Port	MARPOL Annexe I	MARPOL Annexe II	MARPOL Annexe IV	MARPOL Annexe V	MARPOL Annexe VI
------	--------------------	---------------------	---------------------	--------------------	---------------------

Surveillance des eaux côtières

La surveillance des eaux sous votre juridiction est effectuée

Si oui, quelles sont les méthodes et les ressources disponibles pour effectuer une telle surveillance?

Resources

Organigramme

Nombre de bureaux, de personnel non technique et de personnel technique

Chef de bureau (fournir l'adresse complète et les coordonnées)

Nombre des autres bureaux (fournir l'adresse complète et les coordonnées de tous les bureaux)

Nombre de personnel non technique

Nombre de personnel technique

Nombre d'inspecteurs (Inspecteurs de l'État du pavillon et inspecteurs de l'Etat du port)

Nombre d'enquêteurs sur les accidents de l'État du pavillon
